

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 8 avril 2021

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-02-37- TRANSPORTS (8.7) - GESTION ET EXPLOITATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET TARIFICATION DE RECHARGEMENT

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

La puissance maximale délivrée par les bornes installées est de 22 KWh. Elles ont la capacité de recharger deux véhicules simultanément. Les bornes seront intégrées aux différentes plateformes internet cartographiant les points de recharges disponibles sur le territoire français, permettant aux usagers de les localiser.

Choix de l'opérateur de mobilité

La Communauté de Communes Terres Toulaises, **pour rester en cohérence avec les 8 points de recharge déjà installés par la ville de Toul en janvier 2020, a choisi un système de supervision identique** proposé par la société Freshmile. Cette entreprise est implantée dans la Région Grand-Est. Elle est le premier opérateur de recharge en France et propose des « pass recharge » disponibles à partir de son site Internet ou via une application mobile. Cet opérateur d'infrastructure supervise l'installation et l'activation de la borne et surveille le réseau de bornes de charge afin de garantir son bon fonctionnement en continu. Pour cela, il a la possibilité de se connecter à distance afin de résoudre les éventuels problèmes détectés.

Tarification

Une fois la borne mise en service, la tarification va être activée par l'opérateur de mobilité à partir des tarifs définis par la Communauté de Communes. L'opérateur collecte les recettes générées par les bornes de son réseau et les rétrocède aux propriétaires des bornes. Les frais de collecte retenus par l'opérateur sont de 10%, calculés sur les recettes de la borne.

Dans une optique de cohérence territoriale, il a été décidé d'appliquer la même tarification que celle en place sur les bornes publiques gérées par la ville de Toul.

Celle-ci est appliquée est au KWh, en sus d'une tarification à la minute, comme suit :

0,20 € / kWh + 0,025 € / min.

Ce système de tarification, qui inclut la consommation réelle mais également le temps de recharge, permet de limiter l'effet « voitures tampons » et améliore la disponibilité des bornes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-37,

Vu la commission mobilité en date du 16 février 2021,

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTAINE votant contre :

- **Approuve la tarification de 0,20 € / kWh + 0,025 € / min pour l'accès au public des points de recharges actuels et futurs,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

